FNEC FP FO

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES IA-IPR, IEN ET IJS

SNCI FO
Syndicat National des Corps d'Inspection

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

UN SYNDICAT NOUVEAU, UNE LIGNE CLAIRE

INDÉPENDANT ET LIBRE FIDÈLE À LA CHARTE D'AMIENS

AU SERVICE EXCLUSIF DES PERSONNELS D'INSPECTION

POUR UNE ÉCOLE PUBLIQUE GRATUITE, LAÏQUE ET UTILE SOCIALEMENT

Le SNCI-FO s'organise depuis 2021. Nous avons accompagné des collègues confrontés à des difficultés professionnelles, porté leurs revendications auprès de l'administration et des parlementaires, participé aux instances ministérielles et construit une analyse syndicale cohérente des transformations qui touchent les corps d'inspection.

Le SNCI-FO n' a co-rédigé ni le RIFSEEP de 2021, ni la circulaire de missions de 2023, ni l'arrêté d'évaluation de 2024 qui renforce le lien entre rémunération, carrière et évaluation.

Affilié à la FNEC FP-FO, fidèle à la Charte d'Amiens, le SNCI-FO défend un syndicalisme libre, indépendant et exclusivement tourné vers les intérêts des personnels d'inspection.

En développement constant, le SNCI-FO est aujourd'hui en capacité de représenter pleinement les inspectrices et inspecteurs en CAPN.

NOS REVENDICATIONS

DÉFENDRE LE SALAIRE, LA PENSION, LA CARRIÈRE, LE STATUT

L'inflation, le développement des primes et les réformes successives fragilisent le traitement indiciaire et les garanties statutaires.

Le SNCI-FO défend un principe simple : le salaire doit reposer sur le statut et la qualification, non sur des mécanismes de rémunération dit « au mérite ».

Le RIFSEEP soutenu par d'autres organisations syndicales, ampute la pension future d'environ 870 € mensuels en moyenne, individualise les rémunérations et affaiblit les droits collectifs.

NOUS REVENDIQUONS :

- 10 % d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- l'abrogation du RIFSEEP ;
- une grille indiciaire unique et complète ;
- l'avancement au rythme le plus rapide ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- le maintien des statuts particuliers et le refus de la fusion des corps d'inspection ;
- l'abrogation de la réforme des retraites.

AGIR POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Déplacements toujours plus nombreux, multiplication des missions, postes vacants, surcharge administrative, isolement professionnel : les conditions d'exercice des personnels d'inspection se dégradent.

Les personnels d'inspection doivent répondre à des sollicitations et des urgences toujours plus nombreuses avec des moyens toujours plus réduits.

NOUS REVENDIQUONS :

- des moyens humains et matériels adaptés aux missions;
- la protection fonctionnelle systématique ;
- le remboursement intégral des frais professionnels ;
- le respect du droit à la déconnexion ;
- la réduction des charges administratives sans lien avec les missions statutaires.

FORMER DES INSPECTEURS, EXPERTS PÉDAGOGIQUES

La formation des personnels d'inspection doit renforcer les savoirs professionnels, pédagogiques, didactiques et institutionnels.

Elle ne doit pas servir à diffuser les méthodes du « nouveau management public » issues du secteur privé qui abîment l'École publique.

NOUS REVENDIQUONS :

- une formation initiale et continue de cadres, centrée sur l'expertise pédagogique ;
- l'abandon des formations obligatoires au « nouveau management public »;
- le retour d'un véritable paritarisme dans la définition des formations ;
- une égalité d'accès à la formation sur l'ensemble du territoire ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique promotrice du « nouveau management public ».

POUR UNE ÉCOLE PUBLIQUE ÉMANCIPATRICE

Les personnels d'inspection ne sont pas des cadres chargés d'exécuter des procédures et de viser des indicateurs chiffrés de performance pour gérer des pénuries de personnels, de moyens, de soins pour les élèves... Ils sont les garants de la qualité pédagogique, de l'égalité républicaine et du service public d'éducation.

NOUS REVENDIQUONS :

- des moyens à la hauteur des besoins (équipes administratives et pédagogiques, remplacement, maintien et développement de l'enseignement spécialisé en matière d'inclusion, ...) ;
- les fonds publics à l'École publique et des moyens à la hauteur des besoins ;
- le respect du cadre national de l'École publique et de la liberté pédagogique.

PROTÉGER LES MISSIONS ET L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

L'arrêté de 2024 sur l'évaluation des personnels d'inspection renforce le lien entre évaluation, rémunération et carrière. **Le SNCI-FO refuse cette logique.**

L'École, pilotée par indicateurs, classements et objectifs chiffrés ne produit que perte de sens. L'expertise professionnelle et l'autonomie des personnels d'inspection doit être replacée au cœur de leurs missions.

NOUS REVENDIQUONS :

- la suppression du lien entre évaluation, rémunération et promotion ;
- l'abandon des évaluations nationales, des évaluations d'écoles et d'établissements ;
- le respect des missions statutaires.

POUR UN SERVICE PUBLIC DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports ne sont pas des exécutants administratifs chargés de piloter des dispositifs d'État ou de valider des tableaux de bord.

Ils sont les garants de l'émancipation des jeunes, du développement des territoires, de la cohésion sociale et de l'intérêt général.

NOUS REVENDIQUONS :

- la fin de l'alignement forcé sur les logiques académiques et le respect de l'identité singulière des IJS ;
- le respect strict des missions statutaires historiques contre la fusion rampante et l'uniformisation des corps d'inspection ;
- des moyens budgétaires et humains pérennes pour le sport partagé, l'éducation populaire et le monde associatif ;
- l'arrêt des politiques managériales et de contrôle à outrance, pour redonner sens à l'ingénierie de projet et à l'accompagnement de terrain.

CE QUE LE SNCI-FO FERA EN CAPN

La CAPN ne doit plus être une simple chambre d'enregistrement : elle doit redevenir une instance de défense des personnels.

- Défendre les recours individuels des collègues.
- Exiger la transparence des opérations de carrière.
- Combattre les décisions arbitraires.
- Faire respecter les statuts.
- Porter les revendications des corps d'inspection auprès du ministère.
- Défendre chaque collègue confronté à une difficulté professionnelle ou managériale.
- Agir pour le retour d'un véritable paritarisme.

Le SNCI-FO défend une conception exigeante du métier d'inspecteur, fondée sur les statuts, les missions et l'expertise pédagogique.

FNEC FP FO

Élections professionnelles 2026 du 3 au 10 décembre je vote FNEC FP-FO

SNCI FO Syndicat National des Corps d'Inspection